

Compte rendu de séance

Séance du 29 Septembre 2017

L'an 2017 et le 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire.

Présents : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, LE CLERC Véronique, LEDGER Catherine, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, HANEMIAN Thierry, LAMARRE Mickaël, MASSON Philippe, SKOWRON Patrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/09/2017

Date d'affichage : 21/09/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations (FPIC et fusion SIAEP) et d'une motion (UTIR). Le conseil donne son accord.

Le compte-rendu du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2017/017 : SIEEEN - Nouvelle compétence TIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du SIEEEN du 6 juin 2015 modifiant les statuts,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2015-P-803 du 2 juillet 2015 portant modification des statuts du SIEEEN et la création de l'article 6.1.11 relatif aux technologies de l'information et de la communication,

Vu le rapport de présentation de la compétence des services numériques du SIEEEN,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

DE TRANSFERER au SIEEEN la compétence de base relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la base de l'audit comptable et technique.

D'ACQUITTER la cotisation fixée chaque année par les instances du SIEEEN et d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.

DE DESIGNER un élu pour représenter la collectivité au sein du collège électoral relatif à cette compétence : Mr SKOWRON .

D'AUTORISER Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence.

2017/018 : CCHNVY : Transfert de la compétence communication électronique.

Mme le Maire informe le conseil que lors de la séance du 19 juillet 2017, les membres du conseil communautaire ont adopté le transfert des communes vers la communauté de communes de la compétence "communication électronique", et demande au conseil de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le transfert vers la communauté de communes de la compétence "communication électronique"

2017/019 : Dématérialisation des Actes Administratifs et Budgétaires soumis au contrôle de légalité

Mme le Maire expose au conseil municipal le souhait de s'engager dans une procédure de dématérialisation via le système d'information @CTES, des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et prévue au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 3131-1, et L4141-1.

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires transmis au contrôle de légalité de la commune de MENOUE, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Par délibération du 29/09/2017, la commune de Menou a transféré au SIEEEN, 7 place de la République - 58000 NEVERS, la compétence relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication avec accès à leur tiers de télétransmission "STELA".

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de la dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information @CTES.

AUTORISE Madame le maire à signer la convention entre le représentant de l'État et la collectivité ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce programme.

2017/020 : SUBVENTION CINEMA : Espace Socioculturel du Val du Sauzay - DM 02

Mme le Maire informe le conseil que le coût du cycle cinéma organisé par l'Espace Socioculturel est actuellement supporté par la commune d'Entrains sur Nohain et propose le versement d'une subvention de 500 € pour l'exercice 2017-2018. Elle indique qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser les écritures au BP 2017.

le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de verser pour le cycle cinéma 2017/2018 une subvention de 500 € à l'Espace Socioculturel du Val du Sauzay.

- **PROPOSE** de modifier les écritures budgétaires comme suit :

- Augmentation de crédits au compte 6574 500 €
- Diminution de crédits au compte 615221 500 €

2017/021 : SIAEP Varzy : Désignation des Délégués (1 Titulaire et 1 suppléant)

Mme le Maire informe que suite à démissions il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Varzy.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil désigne :

- Délégué B - Titulaire Mr GILGER Pascal
- Suppléant Délégué A Mr SKOWRON Patrice

Rapport Eau 2016 : Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2016.

2017/022 : Fonds Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) - DM 1

Madame le Maire informe le conseil que pour procéder à l'enregistrement des écritures du FPIC il convient de prendre une décision modificative au BP 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- augmentation de crédits au compte 739223 2140 €
- diminution de crédits au compte 615221 2140 €

2017/023 : FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Vu l'article L. 5212-27 du code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations des comités syndicaux des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de la région de Varzy en date du 6 juillet 2017, du Mazou en date du 4 septembre 2017, des Girarmes en date du 7 septembre 2017, de Surgy-Pousseaux en date du 6 septembre 2017 et de Donzy-Perroy, approuvant le projet de fusion et de statuts.

Vu l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable issu de la fusion des SIAEP de la région de Varzy, du Mazou, des Girarmes, de Surgy-Pousseaux et de Donzy-Perroy.

Vu le projet de statuts du SIAEP de la Bourgogne nivernaise,

Considérant, que les SIAEP de la région de Varzy, du Mazou, des Girarmes, de Surgy Pousseaux-Pousseaux et de Donzy-Perroy ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la fusion de leurs structures dans le but de préserver la gestion de l'eau potable en régie.

Considérant que le SIAEP de la région de Donzy-Perroy ne renouvelle pas son contrat d'affermage pour revenir en régie.

Considérant que la nouvelle structure permettra à chaque commune membre de disposer de deux délégués titulaires.

Considérant que cette nouvelle structure permettra de mutualiser davantage les moyens humains et financiers entre syndicats, cette mutualisation existant déjà en partie pour le secrétariat. Le personnel de chaque syndicat serait transféré au nouveau syndicat né de la fusion, ainsi que les éléments patrimoniaux et financiers. Le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise desservira 14 134 habitants à l'aide d'un réseau de 550 kms environ.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire soumet au conseil municipal la proposition de fusion et les statuts :

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve** le projet de fusion des SIAEP de la région de Varzy, du Mazou, des Girarmes, de Surgy-Pousseaux et de Donzy-Perroy.

- **approuve** le périmètre du nouveau syndicat qui en conséquence comprend les communes suivantes : Billy sur Oisy, Breugnon, Corvol l'Orgueilleux, Courcelles, Cuncy les Varzy, La Chapelle Saint André, Menestreau, Menou, Oisy, Oudan, Saint Pierre du Mont, Trucy l'Orgueilleux, Varzy, Villiers le sec, Garchy, Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Saint Laurent L'Abbaye, Saint Martin sur Nohain, Saint Quentin sur Nohain, Suilly la Tour, Tracy sur Loire, Bulcy, Narcy, Varennes les Narcy, Vielmanay, Surgy, Pousseaux, Donzy, Perroy.

- **approuve** les statuts du SIAEP de la Bourgogne nivernaise

2017/024 : MOTION : Réorganisation des services UTIR

Mme le Maire informe que suite à une réorganisation des services de l'U.T.I.R. (Unité Territoriale des Infrastructures Routières), la commune de Menou serait rattachée aux services de l'UTIR de Château-Chinon.

Le Conseil municipal de MENOUE **refuse** ce rattachement et demande au Conseil Départemental de la Nièvre de conserver sa collaboration avec l'UTIR Bourgogne Nivernaise de Cosne-Sur-Loire.

Questions diverses :

ENEDIS : une nouvelle convention sera signée pour le relookage du transformateur de la route de Menestreau (subvention 400 €).

PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) : La Communauté de Communes a opté pour intégrer le PETR Nivernais Morvan et les communes devront valider ce projet.

Intervention Sylviane Clément : présentation "Yoga du rire" pour éventuellement animer des séances à Menou.

Comice 2018 : thème 7ème art. Une réunion sera prévue courant octobre.

Fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle 2017 : 9400.43 € attribué à la commune.

Mare de la Belle Fontaine : le mur a été restauré.

Eglise : Le moteur de tintement a été remplacé : coût 1246.80 € TTC.

Repas des Aînés et Noël des enfants prévus le 17 décembre.

Manifestations estivales à Menou : Le bilan a été positif.

Chats : Des habitants se plaignent régulièrement de la prolifération de chats errants et de leurs nuisances. Il est rappelé que les personnes qui les nourrissent en deviennent implicitement les propriétaires.

Courriers : lecture de divers courriers.

Séance levée à 21 h 45

En Mairie le 03/10/2017

Le Maire

Véronique RAVAUD

